



**International Association of Free Thought
Association Internationale de Libre Pensée
Asociación Internacional de Libre Pensamiento**

Ibtissame Lachgar, condamnée à trente mois de prison au Maroc pour avoir porté un T-shirt portant l'inscription « Allah is lesbian »

**Non au Délit de Blasphème !
L'AILP réclame sa libération immédiate !**

La Militante marocaine **Ibtissame (Betty) Lachgar**, actuellement détenue à la prison El-Arjate, dans la banlieue de Rabat, a été condamnée en septembre 2025 par le Tribunal de Rabat à une peine de deux ans et demi de prison en vertu de l'article 267-5 du **Code pénal** qui sanctionne les atteintes intentionnelles à la Religion musulmane, aux symboles religieux ou à la divinité par des propos ou publications publiques, avec des peines allant jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et une amende de 500 000 dirhamsⁱ

Il lui a été principalement reproché d'avoir posté sur internet une photographie (prise à Londres) sur laquelle elle portait un t-shirt avec l'inscription « *Allah is lesbian* » (*Allah est lesbienne*). Le même t-shirt est actuellement en vente libre sur internet !

L'Association Internationale de la Libre Pensée, qui a une Représentation permanente au **Comité des Droits de l'Homme de l'ONU** et aussi à l'**Organisation Internationale du Travail (OIT)** rappelle que, dans une **Démocratie authentique**, le **Blasphème** est une notion propre et interne à chaque religion et ne concerne que les Institutions religieuses et les Croyants qui s'y réfèrent et ne saurait interférer dans le Gouvernement des Sociétés, car cela concerne la **Liberté de Conscience** de chacun. Toute Législation qui impose une croyance ne peut être qu'antidémocratique dans sa nature et son essence et cela s'oppose à la **Liberté d'Expression**.

La situation d'**Ibtissame**, dite **Betty**, s'inscrit dans la tradition multiséculaire répressive des Religions monothéistes, comme à la condamnation et à l'exécution pour blasphème et sacrilège du **Chevalier de la Barre** en 1766 à Abbeville (Somme), pour ne pas avoir ôté son chapeau lors d'une procession, pour avoir chanté une chanson « *impie* » et possédé un livre de **Voltaire**.

Elle n'en était pas à sa première revendication pour la **Liberté de Conscience** et d'orientation sexuelle. C'est une récidiviste de la **Liberté de Conscience**.

En 2009, elle avait été cofondatrice, au Maroc, du Mouvement Alternatif pour les Libertés Individuelles (**MALI**) dont plusieurs membres furent arrêtés pour avoir tenté d'organiser la même année un pique-nique en forêt durant le mois de ramadan. Revendiquant le droit d'être Athées et de ne pas pratiquer les obligations imposées par la Religion musulmane aux citoyens marocains

considérés tous comme Musulmans, dès lors qu'ils ne sont pas affiliés à une autre religion (Juive ou Chrétienne) reconnue par l'État, ces membres du **Groupe MALI** voulaient rompre publiquement le **Jeûne du Ramadan**, un délit puni par la loi. Le pique-nique « *mécréant* » n'a pas eu lieu, la police ayant arrêté les aspirants dé-jeûneurs avant qu'ils puissent se réunir.

En 2018, elle s'était exprimée lors d'un Colloque international réuni à Londres, sur le thème « *Sharia, Segregation and Secularism* »ⁱⁱ.

« La liberté c'est toujours la liberté de celui qui pense autrement »
Rosa Luxembourg

L'AILP réclame sa libération, Il s'agit de la lutte pour l'abolition du Délit de Blasphème et pour la liberté d'expression.

Genève, le 19 avril 2026

Un ouvrage utile à la compréhension des choses et des faits

Comme l'analyse clairement **Thomas Bauer** dans son remarquable ouvrage « *Culture de l'ambiguïté, une autre Histoire de l'Islam* » (Par « *ambiguïté* », il faut comprendre le contraire de « *univoque* »), la question du Blasphème en Terre d'Islam est en fait un produit du Colonialisme Occidental (voir dans la revue de la **Libre Pensée Sapere Aude** N°8, téléchargeable gratuitement sur : <https://www.calameo.com/read/003742301a15f66a25f4f>) :

« *L'histoire de l'Islam, dans sa presque totalité, montre une très nette « Séparation de l'autorité spirituelle et de l'autorité politique ».* Les souverains Musulmans ne se mêlaient presque jamais des discussions entre Théologiens, et s'ils parvenaient à gagner à leur cause un Mufti qui leur délivre un certificat de complaisance, cela ne signifiait pas pour autant que les autres savants acceptaient une telle Fatwa. Quant à l'influence des **Souverains** sur la définition des dogmes ou des *ahkām* en **Droit musulman**, elle était inexistante, tandis que de leur côté, les **Théologiens** cherchaient en règle générale à se tenir aussi loin que possible de la politique. [...]

Passées les guerres civiles des premiers temps, il n'y eut plus de guerres de religion comme en Europe. Certes, les luttes de Pouvoir furent nombreuses, mais elles furent rarement motivées par des Raisons religieuses, même si, de temps à autre, la légitimation religieuse fut invoquée. [...]

*Dès le XIVe siècle, il y avait dans le **Monde musulman** des Souverains qui ne se voyaient pas comme des Chefs religieux, et se référaient dans l'exercice de leur pouvoir à des critères purement profanes ; mais il y avait aussi des écrits formulant de façon théorique des conceptions séculières de la politique et du pouvoir [...]*

*Il est vrai que le **Monde musulman** a toujours fait la différence entre **dîn** (la religion) et **dunyā** (le monde), mais cette opposition est perçue différemment de celle prévalant en Europe où le droit, la politique, la médecine, la littérature, etc. ne sont parvenus à se différencier en tant que sous-systèmes autonomes de la société*

qu'après s'être libérés de la domination des Églises et de la religiosité institutionnalisée : la différence entre Religion et Société est, dans ce cas, fondamentale. Dans le Monde musulman, il n'y a pas d'Églises qui détiennent la souveraineté en matière de religion. »



ⁱ Le Monde, 17 mars 2026

ⁱⁱ <https://secularconference.com/agenda-2018/>